

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil seize

Le 15 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2016

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PÉNIGAUD

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOIVENT –

CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SUTRE

EXCUSES : MMES COUTEAU – GAILHOUSTET

MM BOISSIER DESCOMBES – ESTIENNE

POUVOIRS :

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

M BOISSIER DESCOMBES a donné pouvoir à M BARRAL

M ESTIENNE a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a été nommé secrétaire

2016-01-03 D**Objet : Indemnité Représentative de Logement (IRL) 2015**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Le Préfet de la Charente en date du 9 décembre 2015 l'informant que le Comité des Finances Locales a reconduit le montant unitaire national de 2014 de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2015, soit 2 808 €.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture propose de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2015, soit un montant de base de 2 185,00 €.

Monsieur le Maire précise que ce montant de l'indemnité représentative de logement de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de reconduction de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la reconduction de cette indemnité.

Fait à Jauldes, le 18 janvier 2016

Le Maire
Eric SAVIN